



FICHE D'INSCRIPTION 2024 - 2025

Formulaire à retourner à EMAVS

(Email : bureau@emavs.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres <u>devant</u> la Mairie ou à remettre à votre professeur)
■ Reprise des cours : à compter de la semaine qui débute le lundi 23 septembre 2024

L'élève					
Nom : Prénom :					
Date de naissance ://					
Adresse :					
Code postal : Ville :					
Tél : Courriel :					
Nom et n° assurance responsabilité civile :					
Élève mineur(e)					
Représentant légal 1	Représentant légal 2				
Nom / Prénom :	Nom / Prénom :				
Père – Mère – Autre :	Père – Mère – Autre :				
Barrez les mentions inutiles Adresse:	Barrez les mentions inutiles Adresse:				
Adi esse :	Auresse :				
Tél:	Tél:				
Courriel :	Courriel:				
INSCRIPTION MUSIQUE :					
Jardin et Éveil Musical : ☐ Jardin musical (PS et MS maternelle)	☐ Éveil musical 1 (GS maternelle)				
☐ Éveil musical 2 (CP)					
Formation Musicale : ☐ FM 1 ☐ FM 2 ☐ FN	/13 □ FM 4				
Instrument(s) souhaité(s) :					
☐ Contrebasse ☐ Flûte travers	· _ ·				
	sique (à partir de 7 ans)				
☐ Guitare électrique ☐ Batterie	□ Djembé				
☐ Chorale adultes / ados					
INSCRIPTION DANSE:					
☐ Modern Jazz petits (6 ans et +) ☐ Modern Jazz jeunes (8 ans et +) ☐ Line Dance adultes					

Tarifs :				
Cotisation annuelle : 45 €/famille (hors	CCB3F = 65 €/f	amille)		
Les tarifs sont affichés par trimestre	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	3 ^{ème} inscrit	Hors CCB3F
MUSIQUE				
Jardin/éveil musical	55 €	50 €	45 €	75 €
Formation Musicale + instrument	170€	160€	150 €	205 €
Batterie	120€	110€	100 €	155 €
Djembé	120€	110€	100 €	155 €
Chorale	35 €			50 €
DANSE				
Modern Jazz	35 €	30 €	25 €	50 €
Line Dance	35 €			50 €
Le tarif dégressif est appliqué sur le tarif le l	moins élevé pou	<u>ır les familles in</u>	scrivant plusieu	irs membres.
Autorisations concernant l'élève :				
EMAVS (site internet, flyer, journaux, Facebold Oui ☐ Non • J'autorise mon enfant à quitter le cour ☐ Oui ☐ Non • Personne(s) autorisée(s) à récupérer me d'identité sera exigée par le professeur): ———————————————————————————————————	s seul : non enfant, au :	tre que les rep		aux (une carte
• Au cas où les parents ne seraient pas journelle de la prende la cas où les parents ne seraient pas journelle de la case	_		=	onsable de
ENGAGEMENT				
Cocher après avoir lu				
Toute année entamée est due : je réglerai l'intégralité des 3 trimestres a	ainsi que la cot	tisation annue	lle par famille	
Je déclare avoir lu et approuvé le règlem toute responsabilité à l'égard de l'élève e inscrit bénéficie d'une assurance respons présence du professeur avant de dépose	en dehors de so sabilité civile. F	es heures de co Pour les élèves	ours. Je certifie mineurs, je m'	que l'élève assure de la

Date et signatures des représentants légaux :

____/___/____

École de Musique Associative du Val Sierckois ~ EMAVS ~

info@emavs.fr

Règlement intérieur



Responsabilité des élèves mineurs

Les élèves mineurs sont sous la responsabilité et la surveillance des parents jusqu'à la prise en charge par le professeur dans la salle de cours et à compter de leur sortie des salles de cours à la fin du temps d'enseignements. Un élève ne doit pas rester sans surveillance du responsable légal avant le début d'un cours, ni après.

En cas d'absence d'un élève

Toute absence d'un élève doit être signalé à l'avance au professeur. Les parents seront prévenus de toute absence non excusée de leur enfant. À cet effet les enseignants compléteront une liste de présence et d'absence.

En cas d'absence du professeur

Les parents sont prévenus, dans la mesure du possible, par téléphone, par SMS ou par email. Pour convenance personnelle le professeur rattrapera son cours.

En cas d'abandon

Toute inscription est étendue pour l'année scolaire complète. La participation financière reste due toute l'année. Aucun remboursement n'est accepté.

En cas de modifications des informations d'un élève

Tout changement d'adresse et de coordonnées doit être signalé.

Dernière mise à jour du règlement : mercredi 21 juin 2023